

CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN  
2015/2022  
Toulon Provence Méditerranée

Appel à projets 2022  
Politique de la Ville



« La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014.



## PREAMBULE



Le **Contrat de ville Métropolitain 2015-2022 Toulon Provence Méditerranée**, tel que prévu dans la loi et piloté par la Métropole, a été signé le 02 juillet 2015. Il regroupe 32 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de gestion de proximité et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants.

Le pilotage par la Métropole est attendu comme facilitateur et facteur de rationalisation et d'harmonisation de l'action indispensable au développement de ces quartiers.

Pour l'année 2022, la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'Etat, les communes d'Hyères les Palmiers, La Garde, La Seyne sur Mer, Toulon lancent un appel à projets qui concerne les quartiers prioritaires issus de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Les éléments qui suivent, ont pour objet de vous préciser les modalités de dépôt des dossiers dans le cadre de l'Appel à Projets 2022.

Le Contrat de ville est un outil clé de la réforme de la Politique de la Ville (loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Adossé à un projet de territoire, le contrat consacre l'échelon métropolitain comme niveau de pilotage stratégique.

Le Contrat de ville porte l'ambition d'une co-construction, d'une cohérence, d'une meilleure complémentarité et d'une réelle coordination des acteurs, pour plus d'efficience de la politique contractuelle.

L'objectif affiché est de réduire les inégalités entre les territoires et changer durablement le quotidien des populations en situation de vulnérabilité résidant sur les 13 quartiers prioritaires de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

### Un cadre d'intervention renouvelé mais priorisé :

#### **L'Appel à projets du Contrat de ville est structuré autour des 3 piliers :**

- Pilier 1 : La cohésion sociale ;
- Pilier 2 : Le cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Pilier 3 : L'emploi et le développement économique.

## Des axes stratégiques et des enjeux transversaux :

Quel que soit le domaine d'intervention, la thématique ou les actions, les signataires du contrat privilégieront les projets reposant sur un travail partenarial favorisant les interventions coordonnées, complémentaires au bénéfice des habitants.

## Des éléments de contexte à prendre en compte :

*Les orientations stratégiques prioritaires des projets de renouvellement urbain en cohérence avec le Contrat de ville.*

Les partenaires ont retenu un certain nombre d'orientations prioritaires. Les actions proposées devront permettre de concrétiser ces orientations au regard du contexte local.

A noter que sur le pilier 2, **Cadre de vie/renouvellement urbain**, la convention pluriannuelle en cours de finalisation sur les **PRIR** (Programme de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional) des Centres-Villes de Toulon et de La Seyne pourra faire émerger de nouveaux projets ou porteurs sur cette thématique.

Le nouveau Plan national de renouvellement urbain se déclinera sur 4 ans minimum et vise à améliorer le cadre de vie tout en tenant compte des enjeux de cohésion sociale et de développement économique des quartiers concernés.

L'ambition affirmée du territoire de Toulon Provence Méditerranée est de :

- Développer un « vivre ensemble » durable et solidaire ;
- Développer un territoire d'avenir, innovant et attractif ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants en favorisant l'accès aux services et équipements publics ;
- Favoriser l'intégration et l'employabilité des habitants en réduisant les freins liés à l'emploi.

Cette ambition s'applique dans ce cadre aux quartiers **centres-villes de Toulon et de La Seyne-sur-mer**, auxquels il est de surcroît ajouté l'ambition de confortement de **centralité** et **polarité**.

Pour répondre aux problématiques spécifiques des **13 quartiers prioritaires**, un **projet urbain intégré est mis en œuvre afin de favoriser la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire**, au travers dudit Contrat de ville et des projets de renouvellement urbain. Les orientations stratégiques définies au sein du Contrat de ville de la métropole TPM sont les suivantes :

- Soutenir l'éducation et le développement social,
- Améliorer le cadre de vie et favoriser le renouvellement urbain,
- Promouvoir le développement économique et l'emploi.

En matière de développement économique et d'emploi, l'Etat a lancé une étude en 2021 afin d'élaborer un « Diagnostic de l'offre et de la demande en matière d'insertion professionnelle dans les QPV de la métropole ».

Il apparaît nécessaire d'offrir au sein de chacun des 13 quartiers prioritaires de la métropole une palette d'actions permettant d'assurer une dynamique de parcours vers l'insertion professionnelle, selon 7 étapes :

- **Remobilisation sociale** : créer ou recréer du lien social, de rompre l'isolement, et travailler avec chaque personne à restaurer l'estime de soi ;
- **Linguistique / compétences clés** : travailler sur l'apprentissage de la langue et la maîtrise des compétences dites « clés » ou « compétences socles », nécessaires à toute interaction dans le cadre professionnel ;
- **Sensibilisation au monde économique ou à la création d'entreprise** : favoriser les rencontres entre les publics et le monde de l'entreprise ;
- **Accompagnement socioprofessionnel, dont parrainage** : accompagner les publics dans un parcours de recherche d'emploi par un accompagnement socioprofessionnel individuel et/ou collectif. Il s'agit de travailler sur le projet professionnel, la recherche d'emploi et l'éventuelle levée des freins permettant d'accéder à l'emploi. ;
- **Formation / développement des compétences** : à travailler spécifiquement sur l'enjeu du développement des compétences ;
- **Accompagnement professionnel incluant de la relation entreprise ou des mises en situation de travail** : accompagner les publics dans un parcours de recherche d'emploi par un accompagnement professionnel incluant des relations multiples et selon plusieurs formats avec les entreprises du territoire, permettant, le cas échéant, des mises en situation de travail ;
- **Accompagnement des porteurs de projet à la création d'entreprise** : accompagner des personnes, porteuses d'un projet de création d'entreprise, ou de création d'association) de l'idée au projet.

Une attention particulière sera portée en 2022 sur les projets proposant une innovation dans les modes d'accompagnement :

- stimuler le déploiement de méthodes d'« aller-vers » les habitants pour chaque action ;
- dépasser l'accompagnement linéaire classique « formaté » en favorisant l'innovation dans les pratiques des professionnels par l'inspiration et le dialogue avec des expérimentations en cours en PACA et sur tout le territoire national ;
- s'appuyer sur l'expérience de la crise de la COVID 19 pour proposer des actions renouvelées qui utilisent les outils numériques et l'alternance entre présence et distance aux côtés des publics. Ces outils distanciels représentent un vecteur différent et innovant permettant de

maintenir un lien avec les publics voire d'en « capter » de nouveaux, qui ne se rendraient pas dans les permanences et points d'accueil des structures ;

- intégrer plus tôt l'entreprise dans le parcours et dès les actions de remédiation sociale en développant les partenariats avec les entreprises membres du PAQTE, et plus largement les entreprises du territoire ;

- penser le quartier comme point d'entrée, mais également stimuler la « sortie du quartier » par des actions complémentaires à la redynamisation sociale. Cette dynamique de projection hors du quartier constitue un levier fondamental d'une insertion professionnelle réussie.

Enfin, l'enjeu éducatif demeure central dans l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires. Afin de donner tout son sens à la promesse républicaine d'égalité des chances, un travail collectif de l'ensemble des acteurs et institutions mobilisés autour de l'École est plus que jamais nécessaire. Après la labellisation « Cité éducative » de la ville de La Seyne-sur-mer en 2019, cette démarche se développe sur d'autres territoires de la métropole. Elle est la démonstration d'une stratégie locale ambitieuse, un engagement continu ainsi qu'une coordination étroite des acteurs éducatifs.

L'enjeu est double :

- **élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse en direction des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans**, afin de renforcer la persévérance scolaire, les aspirations individuelles et les perspectives ouvertes, afin de réduire significativement les écarts de réussite avec les jeunes des autres quartiers de la ville et de l'agglomération ;

- **bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'École**, afin de faciliter l'exercice convergent des responsabilités éducatives des familles, des enseignants, des personnels concernés, des collectivités locales, des intervenants sociaux et plus largement de tous les adultes concernés. Cette alliance éducative permettra l'accompagnement personnalisé des enfants vers la réussite depuis le plus jeune âge jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie.

Les associations qui interviennent sur le territoire sur les champs éducatifs sont les maillons essentiels de cette chaîne de coopération éducative.

Ainsi, pour chacun des quartiers concernés, l'amélioration de la qualité résidentielle et de la qualité urbaine, en lien avec le développement et le renforcement des activités économiques, des équipements publics, commerces et services publics de proximité, constitue un des objectifs stratégiques majeurs du contrat de ville.

La participation des habitants, l'insertion par l'activité économique et la Gestion Sociale et Urbaine de Proximité constituent également des enjeux forts de la politique de la ville, a fortiori pour des Quartiers prioritaires bénéficiant de projets de rénovation urbaine, pour lesquels les outils de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) constituent des solutions adaptées avec des objectifs convergents :

- La transversalité d'interventions et d'acteurs ;
- Le renfort du lien entre les habitants/la collectivité au sens large, et la cohésion sociale à l'échelle du territoire, du quartier ;
- La volonté de positionner les habitants dans le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets (notamment avec les conseils citoyens) ;
- Des actions territorialisées et intégrées dans un écosystème local,
- La culture de l'expérimentation de nouvelles réponses aux besoins des habitants et des territoires.

Le développement économique, social et culturel des quartiers doit s'appuyer sur le diagnostic et l'action partagée de plusieurs acteurs parties prenantes dans la vie du quartier : les habitants, les élus des collectivités, les bailleurs et les acteurs sociaux et économiques.

## **SOMMAIRE**

<b>I. LES QUARTIERS PRIORITAIRES .....</b>	<b>8</b>
<b>II. LE CADRE GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS 2022 .....</b>	<b>9</b>
<b>III. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'APPEL À PROJETS 2022 .....</b>	<b>10</b>
3.1 Les porteurs de projets.....	10
3.2 Les projets .....	10
3.3 Calendrier de la programmation 2022.....	11
<b>IV. IDENTIFICATION DES DOMAINES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES » .....</b>	<b>12</b>
<b>V. FICHES DE PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES .....</b>	<b>13</b>

## I. LES QUARTIERS PRIORITAIRES

La Métropole Toulon Provence Méditerranée compte 13 quartiers prioritaires politique de la ville répartis sur 4 communes qui ont été retenus. (Décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014).

Les **délimitations des quartiers** ainsi que les données sociodémographiques des quartiers sont consultables sur : <https://sig.ville.gouv.fr/Atlas/QP/>

### LA GARDE :

Romain Rolland.

### HYERES LES PALMIERS :

Val des Rougières et Centre-Ville.

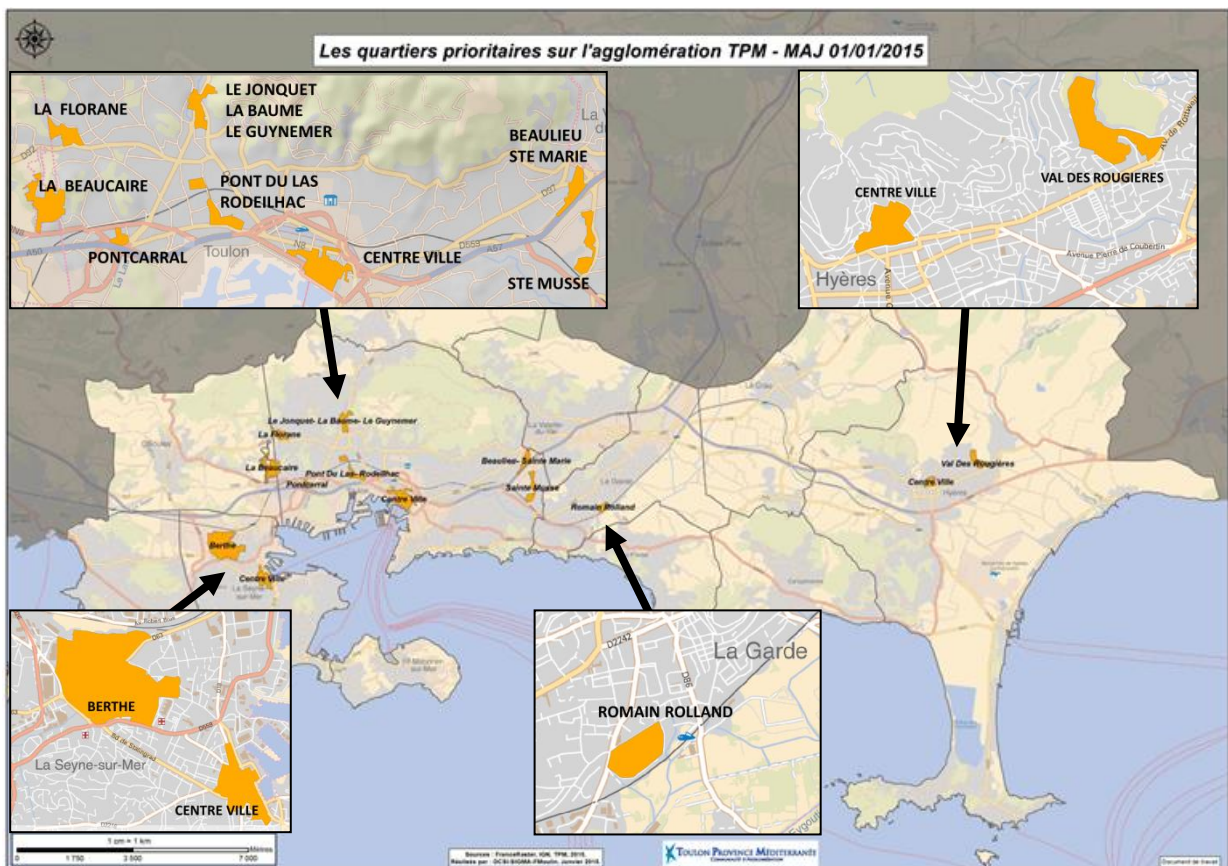
### LA SEYNE SUR MER :

Berthe et Centre-Ville



### TOULON :

La Beaucaire, Pontcarral, Beaulieu - Ste Marie, Le Jonquet – La Baume – Le Gynemer, La Florane, Pont du Las - Rodeilhac, Sainte-Musse, Centre-Ville





## II. LE CADRE GENERAL DE L'APPEL A PROJETS 2022

Les projets déposés dans le cadre de l'Appel à projets Politique de la Ville devront répondre aux **orientations définies par le Contrat de ville 2015-2022** et bénéficier aux quartiers prioritaires et/ou à leurs habitants.

À noter qu'un soutien au titre de la Politique de la Ville pourra être apporté aux **associations qui, bien que n'étant pas situées dans les quartiers**, conduisent des actions bénéficiant directement et concrètement à leurs habitants.

Les dossiers déposés après la date limite fixée dans le calendrier de l'appel à projets ne seront pas examinés.

**L'Appel à projets 2022** est structuré selon les 3 **PILIER**S du contrat de ville nouvelle génération :



Le pilier **COHESION SOCIALE**, qui comprend les volets :

**Éducation,**

**Développement Social,**

**Santé,**

**Sécurité et prévention de la délinquance / V.V.V.**



Le pilier **CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN** qui comprend le projet de gestion urbaine et sociale de proximité, les thématiques du logement et de peuplement, les enjeux de desserte par les transports collectifs.



Le pilier **EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Ces 3 **PILIER**S sont déclinés en **VOLETS THEMATIQUES**, qui sont eux-mêmes déclinés en **ORIENTATIONS STRATEGIQUES**.

De façon *transversale*, une attention particulière sera portée à la prise en compte dans les projets de :

- **la jeunesse,**
- **l'égalité femmes/hommes,**
- **la lutte contre les discriminations,**
- **la participation des habitants,**
- **la laïcité et valeurs de la République.**

*Déclarée « Grande cause du quinquennat », l'égalité entre les femmes et les hommes est un enjeu qu'il est souhaitable de prendre en compte, de manière transversale, dans cet appel à projets. Afin d'accompagner les porteurs, un support de sensibilisation s'appuyant sur une démarche en 4 temps (identifier, constater, s'interroger et s'outiller) est joint. Il vise à faire partager les constats et les objectifs des politiques publiques sur ces enjeux. Une grille indicative de questionnement, également jointe, permet d'apprécier, pour chaque action envisagée, la prise en compte de l'égalité femmes-hommes.*

### **III. LES CRITERES D'ELIGIBILITE A L'APPEL A PROJETS 2022**

#### **3.1 Les porteurs de projets**

**Personnes morales de droit public comme privé** (associations, établissements publics autonomes...)

#### **3.2 Les projets**

**Les projets doivent :**

- porter sur **des actions spécifiques** et non sur le fonctionnement annuel global de l'association et **répondre aux orientations stratégiques** identifiées dans le présent appel à projets :
  - **concerner un ou plusieurs quartiers prioritaires** et répondre à un besoin avéré du/des territoire(s) concerné(s). Si vous pensez que votre action bénéficie à plusieurs QPV sur plusieurs communes, **merci de vous rapprocher des équipes opérationnelles communales concernées ainsi que de TPM** avant dépôt définitif de votre dossier.
- **présenter le budget prévisionnel de l'action sur l'année civile,**
- **respecter la réglementation** applicable en matière d'accueils collectifs de mineurs, y compris pour les séjours VVV;
- **identifier le plus précisément** possible les besoins auxquels l'action répondra ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs attendus (données sexuées, âges, etc...), les moyens humains (ETP, qualification, nature des contrats de travail), les moyens matériels (locaux propres ou mis à disposition, fréquence des permanences hebdomadaires) ;
- mettre l'accent sur la **mobilisation du droit commun** (co-financement collectivité, CAF, FIPD....) et la valorisation de celui-ci dans les budgets des actions.

### 3.3 Calendrier de la programmation 2022

<b>Dépôt des dossiers</b>	Du 8 novembre au 12 décembre 2021
<b>Complétude des dossiers et mise en place des tableaux de programmation</b>	Du 14 décembre au 3 janvier 2022
<b>Temps d'instruction des dossiers</b>	Du 4 au 31 janvier 2022
<b>Comité de lecture Métropolitain</b>	Du 31 janvier au 4 février 2022
<b>Comités de lecture communaux</b>	Du 7 au 25 février 2022
<b>Instruction et répartition financière par Commune</b>	Du 26 février au 12 mars 2022
<b>Comité de pilotage</b>	Du 21 au 25 mars 2022

**\*Les dossiers déposés après la date limite fixée dans le calendrier de l'appel à projets ne seront pas examinés.**

## **IV. IDENTIFICATION DES DOMAINES D'INTERVENTION DU DISPOSITIF « VILLE VIE VACANCES »**

Le programme « Ville Vie Vacances », contribue à la prévention de l'exclusion, à un égal accès aux loisirs éducatifs, aux vacances des enfants et des jeunes sans activité et/ou en difficulté.

### **1- Les publics et les territoires bénéficiaires**

Le programme « Ville Vie Vacances » (VVV) s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes, filles et garçons, âgés de 11 à 18 ans, habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de la promotion de l'égalité filles/garçons, les projets qui reposeront sur une offre d'activités assurant une mixité effective seront privilégiés. Un seuil minimum de 45 % de la part des jeunes filles dans les projets est un objectif réaffirmé.

**2- Les périodes** : l'ensemble des vacances scolaires, particulièrement et prioritairement durant la période estivale.

### **3- Les actions éligibles**

Le programme VVV n'a pas vocation à soutenir des prestations de loisirs de droit commun pendant les vacances scolaires. Les actions soutenues porteront sur les axes suivants :

- a) L'ouverture au monde extérieur : sorties et séjours en dehors du quartier de résidence des jeunes, activités permettant le brassage des publics et la découverte d'autres environnements notamment culturels.
- b) Les actions à « contenu citoyen et civique » : meilleures connaissances des institutions de la République, acquisition des règles de vie collective, promotion des comportements civiques, approfondissement du sens de l'engagement.
- c) Les travaux d'utilité sociale : stages ou chantiers éducatifs jeunes basés notamment sur la réhabilitation ou sur l'entretien d'espaces ou d'équipements.

Ces actions devront favoriser chez les jeunes la prise de responsabilité et mettre en valeur des notions telles que le respect, la citoyenneté, la tolérance, l'engagement et l'éducation à l'environnement durable. L'implication des parents dans la préparation et le suivi des activités.

L'aide financière est un complément et doit permettre de faire face aux dépenses spécifiques liées aux particularités du dispositif. Les co-financements sont obligatoires, une action déjà soutenue sur les crédits de l'ANCT dans le cadre des Contrats de ville ne sera pas financée sur le dispositif.

**Les dossiers VVV sont à déposer sur DAUPHIN, puis examinés par les partenaires de la politique de la ville (Comités de lecture/COTECH/ COPIL). Ces dossiers pourront aussi être examinés par les partenaires au titre de la prévention de la délinquance.**

## V. FICHES DE PRESENTATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Piliers	Volets thématiques	Orientations stratégiques	Indicateurs (servant à l'évaluation et à renseigner obligatoirement)
Cohésion sociale	1-1 Éducation	<p style="text-align: center;"><b>1-1-1</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Pérenniser et renforcer la prise en charge socio-éducative</b> du public enfant en favorisant la continuité éducative avec une attention particulière pour les périodes charnières</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <i>Offre de loisirs éducatifs sur le temps extrascolaire permettant le développement des facultés d'apprentissage, l'éveil et l'épanouissement personnel des enfants tout en favorisant l'égalité filles/garçon et l'implication des familles et le lien social (action ne concernant aucune activité à finalité culturelle ou sportive)</i></p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                      -Nombre de bénéficiaires en QPV                      -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV                      -Nombre de journées d'ouverture <u>sur l'année</u></p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)                      -Nombre moyen d'enfants accueillis par jour d'activité (période scolaire et vacances scolaires)</p>
		<p style="text-align: center;"><b>1-1-2</b></p> <p style="text-align: center;">Élaborer une approche territoriale de <b>prévention précoce et de lutte contre le décrochage scolaire.</b></p> <p style="text-align: center;">Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à développer en direction des jeunes et notamment des adolescents et adolescentes</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <i>Actions collectives et spécifiques visant à identifier et prévenir les risques de décrochage scolaire (absentéisme, chute de motivation, etc.)</i>  <i>Action visant à accompagner les jeunes dans le cadre de l'orientation à la sortie du système scolaire (découverte des métiers, connaissance du monde du travail...)</i></p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                      -Nombre de bénéficiaires en QPV,                      -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                      -Nombre d'actions partenariales associations / établissements scolaires <u>sur l'année</u></p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p>

		<p style="text-align: center;"><b>1-1-3</b></p> <p>Mettre en place un <b>accompagnement des adolescents à la socialisation et à l'autonomie</b>, le soutien aux initiatives jeunes, la promotion des lieux citoyens et civiques en direction des jeunes filles et des jeunes garçons</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions innovantes et mixtes</b> favorisant la mise en place du projet socio-éducatif à dimension civique et citoyenne et l'implication active du public  <b>Actions spécifiques en faveur des jeunes dans un cadre mixte</b> favorisant l'implication active du public, la mobilité sociale, la prise d'initiative et de responsabilité sur la base d'un projet structuré avec du personnel qualifié en lien avec les familles dans un cadre partenarial</p>	<p><b>-Lieu de réalisation de l'action</b>  <b>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</b>  <b>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</b>  <b>- Nombre de projets initiés par les jeunes sur l'année et/ou nombre d'ateliers thématiques sur l'année</b></p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)          -Nombre de projets co-construits avec les jeunes</p>
		<p style="text-align: center;"><b>1-1-4</b></p> <p><b>Mobiliser, accompagner et soutenir les parents</b> (notamment les familles monoparentales concernant en majeure partie les femmes, et les pères) dans le cadre du suivi du parcours éducatif de leurs enfants, au sein des différents dispositifs éducatifs</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Accompagnement et soutien</b> des parents, notamment les familles monoparentales, dans le cadre du suivi du parcours éducatif de leurs enfants  <b>Actions</b> retenant les parents comme public cible. Ces actions contribuent à poser un cadre d'écoute et de dialogue des parents avec des professionnels, et tendent à valoriser les compétences des parents</p>	<p><b>-Lieu de réalisation de l'action</b>  <b>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</b>  <b>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</b>  <b>-Nombre de projets construits avec les parents à l'année</b></p> <p>-Nombre de parents en QPV          -Nombre d'enfants concernés par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)          -Nombre de familles monoparentales          -Nombre de projets enfants/parents/établissements scolaires et associations</p>

	1-2 Développement social	<b>1-2-1 a</b> Renforcer l'accès au droit de proximité	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de permanences à l'année -Nombre des critères légaux de discriminations abordés
		<p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> d'information et aide sur les prestations et droits sociaux (permanences d'accueil, d'écoute et d'orientation)  <b>Actions</b> permettant l'accompagnement des personnes dans les démarches administratives en partenariat avec les institutions en charge des prestations et droits sociaux</p>	-Nombre de bénéficiaires en QPV par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) -Nature et nombre des problématiques abordées (santé, logement, mobilité...) -Nature des critères légaux de discriminations abordés -Nombre de permanences par semaine
		<b>1-2-1 b</b> Agir sur les comportements discriminatoires pour réduire les inégalités de traitement	
		<b>1-2-2</b> Promouvoir l'autonomisation des individus et notamment développer la maîtrise de la langue	-Lieu de réalisation de l'action -Nombre de bénéficiaires en QPV, -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV, -Nombre de personnes en QPV présentées au DILF/DELF
		<p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> visant à l'organisation d'ateliers de savoirs sociolinguistiques : Actions de proximité favorisant le lien social, la connaissance et l'appropriation des services et dispositifs publics, des règles et modes de fonctionnement de la société française, tout en offrant une première sensibilisation à la communication orale de la langue française</p>	-Nombre de personnes reçues au DILF/DELF -Nombre d'ateliers hebdomadaires -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)

		<p style="text-align: center;"><b>1-2-3</b></p> <p style="text-align: center;">Agir sur la <b>dynamique des relations sociales</b> et l'<b>appropriation du cadre de vie</b> par les habitants</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> favorisant la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie  <b>Actions</b> favorisant l'accès à la citoyenneté et la participation des habitants  <b>Actions</b> rendant visible l'histoire des territoires et la mémoire des habitants dans les quartiers de la politique de la ville</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre d'ateliers organisés à l'année (il peut s'agir du nombre de réunions, d'ateliers, d'actions organisées...)                  -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)                  -Nature des thématiques abordées</p>
		<p style="text-align: center;"><b>1-2-4</b></p> <p style="text-align: center;">Développer l'<b>accès à la culture</b> et aux pratiques artistiques</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> visant à favoriser l'accès des publics éloignés de l'offre aux arts à la pratique culturelle dans toute sa diversité, sur la base d'un projet partenarial inscrit dans la durée et dans des conditions favorables (temps d'ouverture, mobilité, projet adapté, politique tarifaire...)  <b>Actions</b> relevant d'un parcours culturel inscrit dans la durée, adapté à la tranche d'âge ciblée, permettant une exploration des différents équipements culturels de proximité, et une découverte artistique pluridisciplinaire</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre d'équipements fréquentés à l'année                  -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)                  -Nombre de parcours culturels</p>



		<p style="text-align: center;"><b>1-2-5</b>                  Développer l'accès au sport et aux pratiques sportives</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> visant à favoriser l'accès à des pratiques sportives adaptées, diversifiées et mixtes avec du personnel qualifié. Une attention particulière sera portée à la participation du public féminin, et aux actions leur facilitant l'accès aux clubs sportifs  <b>Actions</b> inscrites dans un parcours de découverte multi activités sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lieu de réalisation de l'action</li> <li>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</li> <li>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</li> <li>- Nombre d'ateliers organisés à l'année</li> <li>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide)</li> <li>-Nombre d'équipements fréquentés</li> <li>-Nombre de licenciés en QPV à la sortie de l'action</li> </ul>
	<p><b>1-3</b>                  Santé</p>	<p style="text-align: center;"><b>1-3-1</b>                  Renforcer l'accompagnement social favorisant l'accès aux droits et à la santé</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> visant la prévention de différents types de maladies  <b>Actions</b> favorisant l'accès aux soins, actions d'éducation à la santé, actions de prévention à la santé, notamment celles s'appuyant sur la participation des habitants  <b>Actions</b> favorisant l'accès aux soins des personnes vulnérables et leur inscription dans un parcours de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Lieu de réalisation de l'action</li> <li>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</li> <li>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</li> <li>-Nombre de permanences à l'année</li> <li>-Nombre de partenaires associés à l'année</li> <li>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide)</li> <li>-Nombre de séances collectives</li> <li>-Nombre de permanences à la semaine</li> </ul>

		<b>1-3-2</b> Action de prise en charge et de <b>promotion de la santé des jeunes</b>	<b>-Lieu de réalisation de l'action</b> <b>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</b> <b>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</b> <b>-Nombre de partenaires associés à l'année (il s'agit du nombre de partenariats développés)</b> <b>-Nombre de séances collectives à l'année</b>
		<i>Type d'actions soutenues :</i> <b>Prise en charge globale des jeunes en faveur de leur santé</b> <b>Actions d'éducation à la santé et de prévention de la toxicomanie et conduites addictives plus particulièrement le public jeune, dès la préadolescence</b> <b>Actions d'information et de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel</b> <b>Initiatives en faveur de la santé par le sport sont également soutenues</b>	<b>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge</b> (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
		<b>1-4-1</b> Développer prioritairement la <b>prévention de la délinquance des mineurs</b>	<b>- Lieu de réalisation de l'action</b> <b>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</b> <b>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</b> <b>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge</b> (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)
		<i>Type d'actions soutenues :</i> <b>Programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance, chantiers éducatifs, actions de promotion de la citoyenneté, actions en milieu scolaire et en direction des décrocheurs</b>	
		<b>1-4-2</b> Soutenir l' <b>aide aux victimes</b>	<b>-Lieu de réalisation de l'action</b> <b>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</b> <b>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</b> <b>-Nombre de permanences à l'année</b>
		<i>Type d'actions soutenues :</i> <b>Permanences tenues par des associations d'aide aux victimes au sein des services de Police et de Gendarmerie</b> <b>Actions d'aide aux victimes</b> <b>Prévention et lutte contre les violences intrafamiliales</b>	<b>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge</b> (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide) <b>-Nombre de permanences par semaine</b>

		<p><b>1-4-3</b> <b>Prévenir la récidive</b></p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> d'accompagnement des auteurs de violences faites aux femmes  <b>Mesures de préparation et d'accompagnement</b> des sorties de prison et d'accompagnement de l'exécution d'aménagements de peine</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre d'ateliers à l'année (fermés et ouverts)</p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p>
		<p><b>1-4-4</b> Renforcer la <b>sécurité routière</b> (auprès des jeunes)</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> de sensibilisation en direction des jeunes                  Toutes actions visant la prévention de la délinquance  <b>Actions</b> d'éducation routière ou de sensibilisation des publics jeunes et plus particulièrement issus des QPV</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre d'actions à l'année</p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p>

		<p style="text-align: center;"><b>1-4-5</b></p> <p style="text-align: center;">Consolider l'action de la <b>médiation sociale</b> et la <b>tranquillité publique</b></p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> destinées à restaurer, là où elle est dégradée, une relation de confiance entre les forces de l'ordre et la population, en particulier les jeunes.  <b>Projets</b> visant à prévenir et réguler les conflits avec des populations exposées à la délinquance. Cela concerne en particulier les actions de médiation conduites dans les espaces publics et/ou ouverts au public, dans les transports ou encore celles liées à la gestion des conflits dans l'habitat</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre de conflits réglés à l'année                  -Nombre d'actions à l'année (il peut s'agir du nombre de réunions, d'ateliers, d'actions organisées...)                  -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p>
		<p style="text-align: center;"><b>1-4-6</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Soutien à la parentalité</b></p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> destinées aux parents les plus en difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités et dont les enfants ont un comportement préjudiciable pour eux-mêmes ou pour autrui (conduites à risques, situations de violence, etc.)</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre de groupes de paroles organisés sur l'année                  -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge des parents (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide)                  -Nombre d'enfants concernés par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p>

<b>2</b> Cadre de vie et Renouvellement urbain	<b>2-1</b> Cadre de Vie	<b>2-1-1</b> Favoriser l' <b>insertion sociale par le logement</b>	<p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> favorisant l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficultés, actions d'intermédiation locative supposant un travail de proximité avec les bailleurs</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> de maintien des publics en difficulté dans un logement durable en facilitant l'accès aux droits et aux devoirs par la gestion locative adaptée  <b>Actions</b> visant à favoriser l'association des habitants, en tant qu'occupants des lieux, aux actions et comportements nécessaires pour améliorer et préserver la qualité des logements (auto-réhabilitation...)</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action          -Nombre de bénéficiaires en QPV,          -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,          - Nombre de ménages en QPV à l'année</p> <p>-Typologie des ménages (composition familiale ...)          -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p17 du guide)          -Nombre de premiers accueils          -Nombre et types de solutions logement          -Typologie des logements</p>
		<b>2-1-2</b> Lutte contre la <b>précarité énergétique</b>	<p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Actions</b> de médiation sociale, de proximité au bénéfice des habitants des QPV</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action          -Nombre de bénéficiaires en QPV,          -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,          -Nombre d'actions collectives et/ou individuelles à l'année</p> <p>-Typologie des logements (individuel/collectif, public/privé)</p>
		<b>2-1-3</b> Favoriser la <b>mobilité et l'accessibilité à la ville</b>	<p><i>Type d'actions soutenues :</i>  <b>Développement</b> et mutualisation de services favorisant la mobilité  <b>Actions</b> favorisant l'acquisition d'une mobilité autonome, par l'information et l'apprentissage,  <b>Actions</b> proposant une offre matérielle de mobilité, notamment pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires d'élargir leurs déplacements</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action          -Nombre de bénéficiaires en QPV,          -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,          -Nombre de suivis individuels à l'année</p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)          -Nombre d'ateliers collectifs</p>

		<p style="text-align: center;"><b>2-1-4</b></p> <p style="text-align: center;">Amélioration de la <b>qualité résidentielle</b> des quartiers</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i></p> <p><b>Accompagnement</b> des habitants à l'appropriation des espaces collectifs.</p> <p><b>Actions</b> liées à la Gestion Urbaine de Proximité (sensibilisation à la propreté et au respect de l'environnement, initiatives d'habitants visant à améliorer l'entretien et la gestion des espaces collectifs,</p> <p><b>Actions</b> d'initiation des habitants à la participation, consolidation d'instances de co-construction des politiques publiques (conseils citoyens), formation des habitants pour favoriser la prise d'initiative et leur implication dans la vie du quartier ou à l'échelle d'une agglomération</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action</p> <p>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</p> <p>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,</p> <p>-Nombre d'actions collectives organisées sur l'année (évènementiel, réunion, atelier,...)</p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranches d'âges (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p> <p>-Types d'actions collectives (évènementiel, réunion, atelier,...)</p>
--	--	--	--

<p style="text-align: center;"><b>3</b>                  Emploi et                  Développement Economique</p>	<p style="text-align: center;"><b>3-1</b>                  Emploi</p>	<p style="text-align: center;"><b>3-1</b></p> <p><b>Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi à travers des <i>pratiques innovantes et renforcées</i></b></p> <p><b>Rapprocher les publics très éloignés de l'emploi des opérateurs spécialisés du Service Public de l'Emploi (SPE) en allant au contact direct des personnes</b></p> <p><u>Type d'actions soutenues :</u>  <i>Actions</i> visant à repérer et à aller au-devant des publics les plus éloignés du service public de l'emploi pour les informer sur les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi et les orienter vers le partenaire adapté,  <i>Actions</i> permettant d'améliorer et de renforcer le premier accueil des demandeurs d'emploi (accompagnement dans les premières démarches...)  <i>Actions</i> visant à faire connaître les offres d'emploi aux habitants des quartiers prioritaires</p> <p><b>Lever les freins à l'emploi</b></p> <p><u>Type d'actions soutenues :</u>  <i>Action</i> visant à lutter contre la fracture numérique  <b>Développement des services</b> favorisant la mobilité, soutien à la garde d'enfants  <b>Lutte</b> contre les discriminations à l'emploi  <b>Prévention</b> et lutte contre l'illettrisme développement et promotion des actions d'alphabétisation (formation linguistique notamment)  <i>Actions</i> visant au développement de l'image et de l'estime de soi</p> <p><b>Développer un accompagnement à l'emploi</b></p> <p><u>Type d'actions soutenues :</u>  <i>Actions</i> d'accompagnement individuelles et/ou collectives en faveur de l'emploi  <b>Ateliers</b> de préparation aux entretiens d'embauche et techniques de recherches d'emploi...</p> <p><b>Développer des actions de placement à l'emploi</b></p> <p><u>Type d'actions soutenues :</u>  <i>Actions</i> relevant de l'insertion par l'économie, soutenues par les ACI ou les EI (une attention particulière sera portée à la valorisation des supports d'activité adaptés au public féminin)  <i>Actions</i> permettant l'orientation vers les métiers qui recrutent, associés éventuellement à une remise à niveau et à un soutien à la mise en emploi  <b>Organisation de manifestations</b> emploi dans les quartiers permettant des rencontres entre demandeurs d'emploi et acteurs tels que SPE, entreprises, employeurs, organismes de formation...  <i>Actions</i> visant à sécuriser les parcours des sortants sans solutions des actions d'insertion (clause d'insertion, ACI, ETTI,...)</p>	<p><b>-Lieu de réalisation de l'action</b>  <b>-Nombre de bénéficiaires en QPV,</b>  <b>-Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV (à renseigner pour toutes les actions),</b></p> <p>-Nombre de bénéficiaires en QPV repérés et orientés vers le Service Public de l'Emploi          -Nombre de permanence ou d'atelier <u>sur l'année</u></p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)          -Nombre et type de permanence ou d'atelier, <u>à l'année</u> (par quartier)</p> <p>-Nombre et type d'ateliers collectifs par semaine (par quartier)          -Nombre d'accès à l'emploi ou la formation (sorties dynamiques (emploi durable/ emploi de transition / sorties positives)          -Nombre d'inscrits au GRETA et taux de réussite (<i>uniquement pour La Garde</i>)</p> <p><b>-Nombre d'accès à l'emploi ou la formation à l'année : sorties dynamiques (emploi durable/ emploi de transition / sorties positives)</b>          -Nombre et type d'ateliers collectifs par semaine (par quartier)          -Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)</p>
--	---	---	---

	<p style="text-align: center;"><b>3-2</b> <b>Développement Economique</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>3-2</b></p> <p>Soutenir le <b>parcours des créateurs et des repreneurs d'entreprises</b> en favorisant l'entrepreneuriat, notamment féminin et la lisibilité des actions et des acteurs sur le territoire</p> <p><i>Type d'actions soutenues :</i></p> <p><b>Actions</b> visant à sensibiliser, contribuer à l'émergence de projets, faciliter l'accompagnement des porteurs de projet (dispositifs d'accueil et de conseil en amont et en aval de la création/reprise, financement des projets,...)</p>	<p>-Lieu de réalisation de l'action                  -Nombre de bénéficiaires en QPV,                  -Nombre de bénéficiaires femmes ou filles en QPV,                  -Nombre d'entreprises créées et/ou reprises à l'année</p> <p>-Nombre de bénéficiaires par tranche d'âge (se reporter à la grille tranches d'âges p 17 du guide)                  -Nombre de 1/2 journées de permanences par semaine (par quartier)</p>
--	---	--	--



